

PERFORMANCE ENERGETIQUE

Ce diagnostic est un document qui comprend la quantité d'énergie effectivement consommée ou estimée pour l'utilisation standard d'un logement ou d'un bâtiment.



Validité : 10 ans

Depuis le 1er/07/2006, il doit être annexé à tout contrat de vente

Les consommateurs pourront comparer et évaluer leur consommation d'énergie.

Ce diagnostic sera établi par les techniciens formés et habilités de DEFIM.